

Veille de l'Observatoire
Numéro 75 (novembre 2011)

La veille de l'*Observatoire international sur le racisme et les discriminations* porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet:

http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx

DANS CE NUMÉRO :

1. Nouvelles dispositions de Citoyenneté et Immigration Canada
2. Collecte de données sur l'origine ethnique ou raciale de la part des organismes responsables de la sécurité au Canada
3. Effets de la crise économique de 2008 sur l'emploi des Autochtones au Canada
4. Immigrants et réseaux personnels au Canada
5. Données récentes sur l'immigration au Québec
6. Les réfugiés dans le monde
7. Nouvelles normes internationales concernant les travailleuses et travailleurs domestiques
8. Droits des migrants en situation irrégulière dans l'Union européenne
9. Synthèse sur la situation des Roms en Europe
10. Rapport de l'OSCE sur les crimes haineux
11. Rapport annuel du Conseil canadien pour les réfugiés
12. Sous-représentation des « minorités visibles » parmi les élus de Toronto
13. Trajectoires des jeunes issus de l'immigration aux États-Unis
14. Projets d'intégration au niveau local en Europe et mise au point concernant les Roms

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA...

1. Nouvelles dispositions de Citoyenneté et Immigration Canada

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a annoncé

(<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiqués/2011/2011-11-03.asp>) que le gouvernement prévoit accueillir en 2012 entre 55 000 et 57 000 travailleurs qualifiés du volet fédéral (TGF), ce qui représente une augmentation par rapport au nombre d'environ 47 000 indiqué dans le plan des niveaux d'immigration de 2011. CIC souligne la nécessité de répondre aux besoins du marché du travail en attirant des immigrants qualifiés.

CIC a également fait savoir qu'il met en œuvre la phase I du plan d'accélération de la réunification familiale pour les parents et les grands-parents parrainés. Un document d'information (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2011/2011-11-04.asp>) donne des renseignements sur les mesures prévues, qui comprennent l'augmentation du nombre de personnes acceptées en 2012, un nouveau visa permettant des séjours plus longs aux parents et grands-parents en visite au Canada, et un moratoire, d'au plus 24 mois, pendant lequel aucune nouvelle demande de parrainage de parents ou de grands-parents ne sera acceptée.

Le gouvernement a aussi modifié le règlement qui interdit aux « criminels violents » de parrainer un membre de leur famille pendant une période de cinq ans après la fin de leur peine. Selon le document d'information (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2011/2011-11-23.asp>) sur cette question, les personnes reconnues coupables de violence envers des membres de leur famille proche subissaient déjà cette interdiction, mais le règlement a été changé pour élargir la catégorie des victimes de violence pouvant donner lieu à une interdiction.

Enfin, dans un document d'information se penche sur les fonds octroyés par CIC aux provinces et territoires pour l'établissement des immigrants (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2011/2011-11-25.asp>) dans lequel on signale une augmentation de ces fonds.

2. Collecte de données sur l'origine de la part des organismes responsables de la sécurité au Canada

La **Commission canadienne des droits de la personne** a présenté au Parlement un rapport spécial intitulé *La responsabilisation en matière de droits de la personne dans les pratiques de sécurité nationale* (<http://www.chrc-ccdp.ca/pdf/ccdp-rapportspecial-28112011.pdf>). Dans ce document, la Commission insiste sur la nécessité d'une reddition de comptes concernant le respect des droits de la personne de la part des organismes responsables de la sécurité, notamment la GRC, le SCRS et Transports Canada. Le rapport recommande au Parlement d'obliger les organismes, par une loi, à faire un suivi de leurs actions en matière de droits de la personne et à en rendre compte publiquement. En effet, en l'absence de méthodes claires pour contrôler les pratiques et démontrer qu'il n'y a pas de profilage à caractère raciste ou ethnique, par exemple, les organismes suscitent la critique et risquent de perdre la confiance du public. Afin de présenter un bilan crédible à cet égard, les organismes seraient donc tenus de recueillir des « données ventilées selon la race, la déficience, l'origine ethnique ou autres motifs »; le rapport affirme que la collecte et l'analyse de ces données « pourraient être réalisées

conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ».

3. Effets de la crise économique de 2008 sur l'emploi des Autochtones

Statistique Canada a publié un rapport sur *Les Autochtones et le marché du travail : estimations de l'Enquête sur la population active, 2008-2010* (<http://www.statcan.gc.ca/pub/71-588-x/71-588-x2011003-fra.pdf>). On constate que si l'emploi a diminué pour l'ensemble de la population canadienne à partir de l'automne 2008, les difficultés ont duré plus longtemps pour les Autochtones que pour les non-Autochtones. Pour les Autochtones, le recul de l'emploi a été de 7,1% de 2008 à 2010, tandis que pour les non-Autochtones, la diminution globale a été de 0,1%, du fait que leur situation s'est améliorée en 2010. La diminution de l'emploi chez les Autochtones a touché autant les membres des Premières Nations vivant à l'extérieur des réserves que les Métis; elle a été observée dans la plupart des provinces ou des régions, chez les jeunes, chez les travailleurs du principal groupe d'âge actif et parmi les travailleurs plus âgés, chez les hommes comme chez les femmes, et pour les principales catégories du niveau de scolarité. Le recul continu de l'emploi chez les Autochtones entre 2008 et 2010 a élargi l'écart entre les Autochtones et les non-Autochtones au chapitre des taux d'emploi, de chômage et d'activité.

4. Immigrants et réseaux personnels

Une enquête de **Statistique Canada** intitulé *Réseaux personnels et adaptation des immigrants sur le plan économique* (<http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2011002/article/11592-fra.pdf>) cherche à savoir si les différences entre les immigrants et les personnes nées au Canada, en termes de taux d'emploi et de revenu, peuvent s'expliquer en partie par une différence sur le plan du capital social. L'étude démontre que « les réseaux sociaux des immigrants sont moins étendus et moins variés que ceux des Canadiens de naissance », mais conclut cependant que « les réseaux moins diversifiés des immigrants n'expliquent que partiellement leur plus faible niveau d'emploi et de revenu ». D'autre part, les données de l'Enquête sociale générale indiquent que les réseaux des immigrants peuvent s'accroître et se diversifier avec le temps.

À QUÉBEC...

5. Données récentes sur l'immigration au Québec

Le **ministère de l'Immigration et des communautés culturelles du Québec** a fait paraître un *Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec : 2^e trimestre et 6 premiers mois de 2011* (<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/BulletinStatistique-2011trimestre2-ImmigrationQuebec.pdf>). Ce document propose des données sur le nombre d'immigrants arrivés dans le deuxième trimestre et le premier semestre de 2011, leur catégorie d'immigration, les principaux pays de naissance, la proportion d'entre eux qui connaissent le français ou l'anglais, le lieu ou la région où ils comptent s'établir, etc., et permet des comparaisons avec les années antérieures.

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

6. Les réfugiés dans le monde

Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a mis en ligne son *Appel global 2012-2013* (<http://www.unhcr.fr/ga12/index.xml>) visant à sensibiliser les donateurs, les organismes et le grand public au sort des déracinés. Le document comprend pour les grandes régions du monde (Afrique, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Asie et Pacifique, Europe, Amériques) un résumé, un aperçu général par sous-région et une description de la situation des personnes déracinées dans certains pays. Dans la section sur l'Amérique du Nord et les Caraïbes, l'agence souligne : « Au Canada et aux États-Unis, le HCR s'emploiera principalement à obtenir des promesses de contributions pour combler les manques actuels dans la protection. Il entreprendra également des activités choisies de surveillance et d'interventions judiciaires ... Les préoccupations liées à la sécurité nationale représentent la contrainte essentielle dans la région, qui comprend les principales destinations des mouvements migratoires et des personnes en quête de protection internationale. Des lois susceptibles de décourager ou d'empêcher la réinstallation de certaines catégories de réfugiés ou l'octroi de l'asile à d'autres individus constituent aussi des obstacles de taille. La détention de personnes relevant de la compétence du HCR continue d'être fréquente dans l'ensemble de la région, même si la recherche de solutions de remplacement reçoit davantage d'attention, particulièrement au Canada et aux États-Unis ».

7. Nouvelles normes internationales concernant les travailleuses et travailleurs domestiques

La convention et la recommandation adoptées par l'**Organisation internationale du travail (OIT)** en juin 2011 pour protéger les travailleuses et travailleurs domestiques ont maintenant été publiées sous forme de brochure : *Convention 189 et Recommandation 201 : un travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques* (http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---travail/documents/publication/wcms_168268.pdf). Les nouvelles normes internationales garantissent une protection minimale aux travailleurs domestiques, identique à celle des autres catégories de travailleurs. Un certain nombre de dispositions vise de façon plus particulière le travail domestique des personnes migrantes. On y mentionne que « l'adoption de ces normes n'est qu'un début – elles doivent être ratifiées et appliquées ».

8. Droits de migrants en situation irrégulière dans l'Union européenne

L'**Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne (FRA)** a fait paraître un rapport intitulé *Fundamental Rights of Migrants in an Irregular Situation in the European Union* (http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA_2011_Migrants_in_an_irregular_situation_EN.pdf). Basé sur des recherches comparatives sur la situation des migrants irréguliers dans les pays de l'Union européenne, le rapport propose des moyens d'intégrer la protection de leurs droits fondamentaux dans les politiques, les lois et les pratiques administratives. Le rapport souligne que les migrants irréguliers risquent d'être exploités au travail et de se voir confier les tâches les plus dangereuses ou les plus dégradantes; que leur situation en matière de logement est souvent précaire; que leur accès aux soins de la santé est inégalement protégé; et que le droit de leurs enfants à l'éducation n'est pas clairement établi.

L'Agence propose également un court document en français qui résume les conclusions de trois grands rapports sur les migrants irréguliers parus en anglais en 2011 : *Les droits*

fondamentaux des migrants en situation irrégulière dans l'Union européenne
http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA-Factsheet-fundamental-rights-irregular-migrants_FR.pdf).

9. Synthèse sur la situation des Roms en Europe

Le **Conseil de l'Europe** diffuse une brochure qui résume la situation des Roms en Europe : *Protéger les droits des Roms* (http://www.coe.int/AboutCoe/media/interface/publications/roms_fr.pdf). Le document note que les Roms et de Gens du voyage sont présent dans presque tous les États membres du Conseil de l'Europe, offre un résumé de leur histoire millénaire et de leur histoire politique récente, identifie les organismes qui les représentent, décrit la discrimination dont ils font l'objet et résume les initiatives prises pour combattre cette discrimination.

10. Rapport de l'OSCE sur les crimes haineux

Le **Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)** de l'**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)** a publié son rapport annuel 2010 sur les crimes haineux, intitulé *Hate Crimes in the OSCE Region – Incidents and Responses: Annual Report for 2010* (http://tandis.odhr.pl/hcr2010/pdf/Hate_Crime_Report_full_version.pdf). Les auteurs du rapport estiment qu'en 2010, les crimes haineux sont toujours un problème sérieux dans les pays de l'OSCE. Ils considèrent que la crise économique mondiale et les discours intolérants sont des facteurs susceptibles de favoriser ces incidents.

Le rapport consacre des sections distinctes aux crimes racistes et antisémites, à la violence contre les Roms et les Sintis, les musulmans, les chrétiens et les membres d'autres religions. Toutefois, il est impossible de faire des comparaisons précises en raison de la non-homogénéité des données. Ainsi, on a généralement moins d'information sur les crimes contre les musulmans, les Roms et les Sintis que sur les crimes définis comme racistes, xénophobes et antisémites, et encore moins sur les crimes visant d'autres groupes. Le rapport comporte des données distinctes pour 55 pays, dont le Canada.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES...

11. Rapport annuel du Conseil canadien pour les réfugiés

Dans son *Rapport annuel 2010-2011* (<http://ccrweb.ca/files/ar20102011fr.pdf>), le **Conseil canadien pour les réfugiés** fait état des grands dossiers auxquels il a travaillé pendant l'année écoulée : campagne « Ce que nous voulons pour les réfugiés au Canada »; interventions en faveur de réfugiés au Caire, menant à une décision de la Cour fédérale en leur faveur; campagne pour la réunification accélérée des familles et un traitement équitable des réfugiés africains, particulièrement à Nairobi; rapport sur l'utilisation injustifiée des tests d'ADN dans le traitement de certaines demandes de réunification familiale; mise en évidence des répercussions négatives sur certaines femmes parrainées de la proposition de résidence permanente « conditionnelle » proposée par Citoyenneté et Immigration Canada; publication de ressources sur la traite humaine; opposition au projet de loi C-4 qui vise à arrêter les passeurs, mais qui traite de nombreux réfugiés injustement.

12. Sous-représentation des « minorités visibles » parmi les élus de Toronto

Dans un rapport intitulé *The Diversity Gap : The Electoral Under-Representation of Visible Minorities* (<http://diversecitytoronto.ca/wp-content/uploads/Final-Report.pdf>), publié sous l'égide de la **Fondation Maytree et de la Greater Toronto CivicAction Alliance**, des chercheurs constatent que les membres des « minorités visibles », qui représentent 40% de la population de la région métropolitaine de Toronto, ne constituent pourtant que 11% des personnes élues dans cette région. Le rapport indique notamment que c'est au sein du gouvernement provincial qu'on trouve la plus forte représentation des minorités; qu'elles sont particulièrement mal représentées au niveau municipal; que tous les sous-groupes des « minorités visibles » sont mal représentés, et que les Arabes, les Philippins, les Latino-Américains « non blancs » et les gens de l'Asie du Sud n'ont aucune présence à quelque niveau que ce soit. De plus, on mentionne que la Ville de Toronto élit moins de membres des minorités que les banlieues. Finalement, on constate qu'il n'y a pas de vote ethnique fixe favorisant un parti politique en particulier et que si la diversité parmi les élus tend à augmenter avec le temps, les progrès sont modestes.

INTERNATIONALES...

13. Trajectoires des jeunes issus de l'immigration aux États-Unis

Le **Migration Policy Institute** a mis en ligne un document intitulé *Up for Grabs : The Gains and Prospects of First- and Second-Generation Young Adults* (<http://www.migrationpolicy.org/pubs/youngadults-upforgrabs.pdf>). Le rapport s'intéresse aux 11,3 millions de jeunes issus de l'immigration (immigrants ou enfants d'immigrants) qui constituent aux États-Unis le quart de la population âgée de 16 à 26 ans. Cette population manifeste une grande diversité du point de vue de la maîtrise de l'anglais, de l'âge à l'arrivée, du statut citoyen, de l'origine ethnique et de la « race », et ces facteurs influent sur leur réussite dans le système d'éducation et dans le marché du travail. Ainsi, parmi les deux millions de jeunes immigrants arrivés après l'âge de 16 ans, 70% sont des migrants non autorisés et les deux tiers n'ont qu'une faible compétence en anglais : ce sont eux qui affrontent les problèmes les plus difficiles. Par contre, les jeunes femmes hispaniques nées aux États-Unis de parents immigrants ont fait des gains importants en termes d'accès aux études supérieures en comparaison avec leurs parents. Le rapport signale toutefois qu'en comparaison avec d'autres étudiants inscrits dans les collèges, elles sont moins susceptibles d'obtenir un diplôme.

14. Projets d'intégration au niveau local en Europe et mise au point sur les Roms

Le **Réseau européen contre le racisme (ENAR)** a mis en ligne un document intitulé *Guide pratique : Projets d'intégration au niveau local* (http://cms.horus.be/files/99935/MediaArchive/publications/Toolkit_FR_low%20final.pdf). Le guide est conçu pour aider les organismes qui travaillent à soutenir l'intégration des migrants en décrivant un ensemble de bonnes pratiques en ce domaine. Il se propose de décrire les objectifs que les projets d'intégration des migrants devraient poursuivre, l'éventail des activités et des actions permettant de travailler en vue des objectifs, la façon d'assurer le suivi d'un projet, et la façon d'en communiquer les résultats à un plus grand public. Des exemples concrets de projets

d'intégration viennent de Belgique, de Bulgarie, de Chypre, d'Italie, de Suède et du Royaume-Uni.

ENAR a également produit un document sur les Roms intitulé *Debunking Myths and Revealing Truths about the Roma* (<http://cms.horus.be/files/99935/MediaArchive/publications/roma%20final%20pdf.pdf>). Ce document offre des statistiques sur la présence des Roms dans les pays européens et s'emploie à déconstruire les mythes les plus courants à leur sujet. Parmi les sources du document, on trouve une publication du Roma Community Centre à Toronto (*Myths and Facts about Roma*, http://www.romatoronto.org/facts_mythsfacts.html).

Cette veille a été compilée par Catherine Browne (Adjointe de recherche, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (Coordonnatrice, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318